



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le règlement **numéro 355-2013** intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 302-2011 relatif à la création d'un comité consultatif agricole pour la Municipalité régionale de comté de Joliette.*» a été adopté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Joliette tenue le 14 mai 2013.

Le règlement **numéro 355-2013** sera publié en lieu et place prévus dans chacune des Municipalités/Villes ainsi qu'à la MRC de Joliette et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de ladite MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 15^e jour de mai deux mille treize.



Luc Bossé, directeur général et secrétaire-trésorier